

# CONSEIL MUNICIPAL



## COMPTE-RENDU

### Séance du Jeudi 7 mai 2020



Le jeudi 7 mai 2020, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni en session ordinaire, dans le contexte d'état d'urgence sanitaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 30 avril, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

#### Nombre de Conseillers

**En exercice :.....33**

**Présents :.....21**

**Représentés :.....5**

**Absents :.....7**

#### Présents :

*Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE, Gérard ROZENKNOP, Marie-Pierre DOSTE, Pascale MATON, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Pierre-Yves SCHANEN, Sébastien ROSTAN, Bernard PASSERIEU, Alain CARRAL, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER, Claude GRIET, Céline CIERLAK-SINDOU, Christophe ROUSSILLON, Frédéric MERELLE, Henri AREVALO, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU*

#### Absents excusés ayant donné procuration :

*André CLEMENT a donné procuration à Jean-Luc PALÉVODY  
Marie-Pierre GLEIZES a donné procuration à Marie-Pierre DOSTE  
Marie-Ange SCANO a donné procuration à Jean-Luc PALEVODY  
Divine NSIMBA a donné procuration à Christophe LUBAC  
Patrice BROT a donné procuration à Frédéric MERELLE*

#### Absents :

*Valérie LETARD, Jean-Bernard CHEVALLIER, Maryse CABAU, Francis ESCANDE, Jonathan CABAU, Francine JULIE et Jean-Pierre PERICAUD*

#### Date de la convocation :

*Le 30 avril 2020*

**Début de séance : 9h00**

**Fin de séance : 10h50**

---

---

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation et débat sans vote : point d'étape sur la gestion de crise Covid 19 et sur le plan de reprise d'activité à compter du 11 mai
- 2) Présentation et débat sans vote : modalités et conditions de réouverture des groupes scolaires à compter du 11 mai 2020

M. LE MAIRE procède à l'appel des conseillers municipaux qui sont dans la salle du conseil municipal et qui s'appliquent à respecter les gestes barrières de distanciation et ceux qui sont en visioconférence qu'il remercie de s'être connecté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal va pouvoir délibérer.

Il invite ensuite le conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire. M. ARCE est désigné.

Il propose de passer au premier point à l'ordre du jour à savoir le point d'étape sur la gestion de crise Covid 19 et sur le plan de reprise d'activité à compter du 11 mai.

## **1 PRÉSENTATION ET DÉBAT SANS VOTE : POINT D'ETAPE SUR LA GESTION DE CRISE COVID 19 ET SUR LE PLAN DE REPRIS E D'ACTIVITÉ À COMPTER DU 11 MAI**

### **1) Contexte**

- Période de confinement effective depuis le 17 mars
- Déconfinement progressif à compter du 11 mai
- Mise en place, au niveau de la collectivité:
  - d'un plan de continuité des services ;
  - de nouveaux dispositifs ou services au plus près des besoins des habitants d'un plan de reprise d'activité.

### **2) Bilan épidémiologique Bilan fourni par la Préfecture au 4 mai :**

122 hospitalisations en Haute-Garonne dont 37 réanimations et 55 décès

### **3) Services mis en place par la commune durant cette période exceptionnelle par la commune durant cette période exceptionnelle**

#### **3.1) Les services à la population**

##### **● Pour l'ensemble des Ramonvillois**

- **Accueil téléphonique** assure du lundi au dimanche, de 9H à 12H et de 14h à 18H.

1 224 appels recensés depuis le 18 mars (hors week-end)

741 appels reçus au CCAS

- **Recensement des commerçants ouverts et identification de ceux pouvant assurer les livraisons de courses à domicile** : 17 commerces de proximité, 4 producteurs et 5 supermarchés ouverts.

Une action a aussi été entamée auprès des commerçants de proximité et des professions paramédicales qui reçoivent du public (kinés, psychomotriciens, ostéopathes, etc.) et peuvent avoir des difficultés à se procurer des masques. Il s'agit de recenser leurs éventuels besoins et d'examiner la capacité de la collectivité à leur fournir une dotation initiale limitée.

- **Organisation du marché de plein vent**

Suite à la réouverture du marché début avril, la fréquentation la plus élevée a été observée la semaine dernière (mercredi 29 avril: 630 personnes et samedi 2 mai : 830 personnes)

Une communication du Préfet en date du 4 mai confirme aux communes la possibilité de desserrer les contraintes actuelles tout en maintenant une sécurisation satisfaisante des

marchés. La Mairie a proposé un plan d'organisation permettant de garantir ces conditions et permettant d'accueillir jusqu'à 20 étals. Le système d'organisation en quinconce permet d'atteindre cet objectif tout en préservant la pratique des gestes barrière et de distanciation physique. Par ailleurs, la Mairie fournira des masques grand public aux quelques commerçants qui n'ont pas réussi à s'approvisionner jusqu'à présent (très peu nombreux).

**- En complément, à la salle des Fêtes et avec le Civam, mise en place d'un espace pour le retrait de produits de producteurs**, après achat en ligne, le jeudi de 14h à 19h. Certains commerçants du marché ont également intégré cet espace. Une AMAP a sollicité la Mairie par l'intermédiaire du CIVAM pour bénéficier de l'expertise en matière de méthodologie et d'organisation afin d'exercer son activité les mercredis sur un créneau 18-20h en suivant un protocole sanitaire strict.

La Mairie a répondu favorablement à cette demande d'accompagnement dans ses locaux. Cette AMAP pourra utiliser gracieusement la Salle des fêtes à compter du 13/05 et jusqu'à ce que les activités habituelles reprennent au sein de cette salle (courant de l'été peut-être).

**- Concernant les équipements municipaux et les salles associatives :**

- La Salle des Fêtes et la salle Ferme de 50 resteront fermées jusqu'au 2 juin à minima
- Les autres salles restent accessibles sur réservation par les associations, sous la responsabilité de ces mêmes associations tant d'un point de vue de l'organisation que de l'entretien à l'issue de l'activité. Le nombre maximum de personnes accueillies est de 10, conformément au décret.
- Le Kiwi restera fermé à l'accueil au public, tout comme l'EMEAR (les cours en distanciel se poursuivent).

**- Concernant les équipements sportifs :**

- les équipements couverts (dojo, gymnases, etc.) restent fermés.
- pas de sport collectif ou de contact même sur l'espace public hors équipements (conformément au décret)
- les pratiques individuelles ou de groupe en extérieur et sur la base de 10 personnes maximum restent possibles, tant qu'elles respectent les préconisations nationales en la matière.
- Le City stade et les aires de jeux sont ouvertes et accessibles à raison d'un maximum de 10 personnes à la fois et dans le respect des gestes barrière notamment.
- La piscine restera fermée ; dans la perspective d'une ouverture à compter du 4 juillet prochain.

**- Intervention de l'association de la Protection civile pour effectuer ou livrer des courses (alimentation et médicaments) auprès de 20 bénéficiaires.**

**- Réouverture de la déchetterie de Ramonville depuis le 27 avril :**

Afin de réguler l'attente et pour des raisons de sécurité sur la route départementale, l'accès à la déchetterie a été modifié (création d'un sens de circulation pour entrer et sortir de la déchetterie)

Pour les deux premiers jours d'ouverture ainsi que le samedi matin, la police municipale ainsi que 4 agents techniques et 2 agents du Sicoval ont été mobilisés.

Beaucoup d'utilisateurs sont venus le lundi matin pour la réouverture et le samedi matin et le dispositif mis en place a été particulièrement utile (gestion de la file d'attente sur environ 200 mètres et 30 voitures). Les autres jours, les choses se sont passées normalement ce qui a permis de suspendre la médiation sur site. Néanmoins le dispositif de barrière et de signalisation reste en place sur site jusqu'à nouvel ordre. Ce dispositif présente d'ailleurs l'avantage remarqué par certains administrés de ne pas donner priorité d'accès aux personnes qui arrivent de Pechbusque en leur interdisant le tourne à droite devant la déchetterie et leur imposant un tour de rond-point du Pigeonnier pour se mettre dans la file. Ce dispositif sera étudié plus en détail pour être pérennisé dans la durée.

- **Pour les familles**

- **Accueil des enfants des personnels soignants dans les écoles 7j/7**, de 7H45 à 18H au sein des groupes scolaires Jean Jaurès et Saint-Exupéry : 24 familles inscrites, soit 34 enfants (2 nouvelles inscriptions la semaine dernière)

- **Pour les aînés de la Résidence autonomie et de l'EHPAD**

- **Pour l'EHPAD**, informations régulières aux familles via la transmission d'un bulletin d'information hebdomadaire par la directrice.

Depuis le 20 avril, les visites (hebdomadaires et non quotidiennes) des familles ont pu reprendre mais sont strictement encadrées. La plus grande vigilance est demandée aux familles quant au respect des dispositions mises en place pour ces visites.

Le 4 et le 5 mai, un dépistage généralisé des résidents et personnels a été réalisé.

A compter du 11 mai, aucun de-confinement n'est prévu. Toutefois, certaines interventions jusque là suspendues pourront reprendre (kinésithérapeute, coiffeur et pédicure), dans un cadre très strict.

- **Pour la résidence autonomie**, les dispositions mises en place depuis le début du confinement se poursuivent et seront progressivement adaptées.

- **Pour les plus fragiles**

- **Appel, de 1 à 3 fois par semaine**, par les équipes du CCAS et du Centre social aux :

- adhérents du Centre social ages en situation d'isolement ou de vulnérabilité et adhérents de moins de 60 ans en situation de précarité (70) ;
- personnes âgées inscrites sur le registre du Plan Canicule et sur le Plan Grand Froid (86)

- **Aides alimentaires d'urgence :**

- Attribution d'aides individuelles. Au 4 mai, ce sont 27 ménages qui ont été aidés pour un montant cumulé de 960 euros.

- Pour les familles bénéficiant des deux tarifs les plus bas au niveau de la restauration scolaire, 225 familles (soit 346 enfants) ont reçu des bons alimentaires ce qui représente un budget de 20 504 euros. Depuis la semaine dernière, parmi ces 225 familles, 42 ont perçu de nouvelles aides pour la période de confinement.

- **Pour les personnes sans domicile**, 6 maraudes assurées les lundis, par un agent du Centre Social et de l'association Clémence Isaure :

- 40 rencontres effectuées (15 personnes différentes, 12 hommes et 3 femmes)
- Depuis le 27 avril, distribution de produits alimentaires donnés par l'association Espoir.

- **Pour les personnes logées à l'hôtel par le SIAO**

Une courrier a été adressé au Préfet pour connaître les dispositions envisagées dans le cadre du déconfinement pour l'ensemble des personnes hébergées par l'État.

- **Pour les soignants et toutes les personnes souffrant des symptômes grippaux**

- **Bilan du fonctionnement du centre de consultations Covid 19** implanté au sein du gymnase Karben depuis le 23 mars :

- 3 centres sur le territoire du Sicoval : Baziège, Castanet Tolosan, Ramonville Saint-Agne.
- Ouvert 7J/7 de 14h à 18h. Horaires réduits à 18H00 (au lieu de 19h), à compter du 30 mars en raison de la faible fréquentation en fin de journée. Ces horaires pourront être revus à la hausse en cas de pic.

- Personnel soignant mobilisés : 12 médecins généralistes et 16 infirmiers du territoire.
- Accessible uniquement pour les personnes qui présentent les 3 symptômes grippaux (fièvre, maux de tête et toux).
- Aucun test effectué sur site.
- Nombre de patients reçus : 20 la première semaine, 15 la semaine du 6 avril, 13 la semaine du 13 avril, 5 la semaine du 20 avril, 3 la semaine du 27 avril.

● **Gestion du stock de masques et des équipements de protection**

- **Dotation du Sicoval fin mars et début avril à destination du centre de consultation.** Depuis l'ouverture du centre le 23 mars, tous les agents intervenant sur ce site sont équipés de masques et éventuellement de protections complémentaires en fonction de la nature de l'intervention (gants, blouse, sur-chaussure).

- **Les agents de la résidence autonomie** portent des masques chirurgicaux depuis le début de la crise en raison de la fragilité des résidents (stock H1N1 et dotation récente du Conseil départemental) .

- **L'équipement des autres agents mobilisés sur le terrain** (Police Municipale, agents d'État civil, agents assurant les maraudes, agents des espaces verts des stades, de la logistique, de l'entretien, etc.) a été effectué de manière progressive.

- **Tous les services mobilisés, notamment les agents d'accueil sont par ailleurs dotés en produits de désinfection, gants et gel hydroalcoolique.** Des commandes régulières sont passées afin de réapprovisionner les stocks. 40 L de gel hydroalcoolique ont été commandés en vue de la réouverture des écoles et 20 hygiaphones pour protéger les banques d'accueil des services municipaux en vue de la reprise de l'accueil au public.

● **Masques / Visières : Commandes effectuées, réceptionnées et en cours :**

- **15 490 masques reçus :**

- 1 400 masques jetables ont été réceptionnés le 23 avril (commande passée via l'AMF le 30 mars).
- 1 190 masques en tissu (commande passée le 14 avril via l'AMF – 15 000 masques avaient été demandés)
- 12 000 masques en tissu (commande passée par la commune auprès d'une entreprise des Landes), réceptionnés le 4 mai, qui seront distribués le week-end du 9 mai
- Près de 900 masques en tissu fabriqués par les bénévoles de l'atelier couture, qui regroupe 63 bénévoles (30 qui se viennent successivement en mairie et 33 qui confectionnent à domicile).

- **7 000 masques et 300 visières en cours de réception :**

- 5 000 masques en tissu dont 1 000 pour équiper les agents municipaux.
- 400 visières auprès du Fablab et de particuliers dotés d'imprimantes 3D pour équiper les agents et en priorité agents des écoles.
- 2 000 masques chirurgicaux pour équiper en priorité le personnel de la cuisine centrale pour la production des repas en vue de la réouverture des écoles : les masques de protection classiques pour la restauration sont en rupture partout sur le territoire suite à réquisition par l'État en début de crise ; par ailleurs, en raison de la chaleur et l'humidité en cuisine centrale, les masques en tissus ne sont pas adaptés à la production.

Le Sicoval a commandé 200 000 masques pour la population du territoire et la Commune de Ramonville fera partie des communes dotées prioritairement (25 à 30 000 dont 2 000 masques enfants).

Les 2 000 masques enfants seront distribués le week-end du 9 mai.

- **Préparation de l'organisation de la distribution des masques à la population** : Appel à candidature lancé auprès de tous les agents pour assurer la mise sous pli des masques le 8 mai et la distribution le 9 et le 10 mai en porte à porte, auprès de tous les Ramonvillois.

Une cinquantaine d'agents se sont déjà portés candidats.

- Les élus siégeant au Conseil municipal ont été sollicités sans exception afin de participer à cette démarche de distribution en porte-à-porte.
- Le respect des gestes barrière et de distanciation physique seront appliqués lors des opérations de mise sous pli et de porte-à-porte bien entendu.
- Chaque habitant recevra un masque, celles et ceux absentes au moment de la distribution trouveront dans leur boîte aux lettres un pli avec un masque et les modalités pratiques pour contacter la mairie et préciser le nombre de masques supplémentaires à distribuer en fonction du nombre de personnes au sein du foyer.
- Le Haut Conseil de la Santé publique ne recommandant pas le port de masque chez les plus jeunes enfants (avis du CHSP du 24 04 2020), la distribution de masques concernera les enfants à partir de 6 ans.
- Les masques, certifiés AFNOR ont été produits en France et au Portugal, dans le strict respect des conditions environnementales, conformément aux engagements pris depuis longtemps déjà par la commune en matière de respect de l'Homme et de l'environnement.

### **3.2) La communication auprès des Ramonvillois**

- Publication et actualisation des fiches pratiques sur le site internet et les réseaux sociaux.
- Publication régulière d'une série d'articles thématiques (marché, commerces, violences intra-familiales, etc.) sur l'ensemble des canaux de diffusion de la municipalité.
- Un VAR papier sera mis à disposition en boîte aux lettres courant juin. Un numéro spécial confinement a été produit en version numérique courant avril. Un numéro VAR déconfiné sera publié courant juin pour rentrer dans cette nouvelle période estivale qui nous attend

## **4) Le plan de déconfinement**

### **4.1) Les dispositions nationales (cf. annonces du premier ministre le 28 avril)**

#### **● Un déconfinement en deux phases :**

- 11 mai- 2 juin
- 2 juin – été

● **Une différenciation des territoires** (publication journalière d'un zonage, la Haute-Garonne étant en vert).

#### **● Réouverture des écoles**

- 11 mai : maternelles et élémentaires ;
- 18 mai : collèges (6 et 5<sup>èmes</sup>) dans les départements où le virus est faible ;
- Fin mai : décision sur l'ouverture des lycées.

#### **● Activité professionnelle**

- Le télé-travail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les 3 prochaines semaines qui suivent le 11 mai.
- Si le télé-travail n'est pas possible, horaires décalés pour éviter les croisements, port de masques si la distanciation sociale ne peut pas être respectée.

- **Transports**

Augmentation de l'offre de transport mais le télé-travail et les aménagements horaires doivent limiter le nombre de personnes utilisant les transports, port du masque obligatoire et capacités réduites.

- **Marchés**

Réouverture le 11 mai, sauf si le Préfet et le Maire estiment que les règles (gestes barrière, distanciation sociale) ne peuvent pas être respectées.

- **Activités culturelles et sportives**

- Possibilité de ré-ouvrir les médiathèques le 11 mai.
- Les salles de concerts, théâtre, cinéma, salles des fêtes et salles polyvalentes restent fermées (réouverture des salles des fêtes et salles polyvalentes au 2 juin).
- Sport :
  - Reprise possible de la pratique individuelle d'activités sportive en plein air ;
  - Pas de sport dans les lieux couverts, pas de sports collectifs ou de contacts.

- **Espaces publics**

- Réouverture des parcs et jardins le 11 mai là où le virus circule peu ;
- Réouverture des cimetières au 11 mai, enterrements avec 20 personnes maximum ;
- Rassemblements limités à 10 personnes dans l'espace public et les lieux privés.

- **Lieux de culte**

Les lieux de culte restent ouverts mais pas de cérémonies avant le 2 juin.

- **Etat civil**

Report des mariages, «en attendant des jours meilleurs».

#### **4.2) la méthode de travail**

- **Des plans de reprise d'activité ont été élaborés au sein de chaque pôle** afin d'organiser au mieux la réouverture des services et d'anticiper les adaptations nécessaires à l'issue du déconfinement tout en veillant à la protection des agents en matière d'hygiène et de sécurité.

Pour travailler plus finement sur la reprise d'activité, une démarche associant l'ensemble des directeurs et encadrants de proximité de chaque pôle, la DG et le Pôle Ressources Humaines a été mise en place depuis le 20 avril.

Des réunions ont eu lieu pour chacun des 12 pôles ou services de la collectivité et ont permis de :

- définir les missions nécessitant une reprise progressive d'activité et l'organisation adaptée à mettre en place et le calendrier
- s'assurer que les dispositions de protection sanitaire des agents sont mises en œuvre

- **Concernant la préparation de la ré-ouverture des écoles**, le travail spécifique engagé depuis mi-avril a été amplifié depuis le 21 avril, avec tous les pôles concernés, les directeurs d'écoles, les représentants de parents d'écoles et l'inspecteur d'académie. Une série de réunions a été organisée :

- En interne :
  - 3 réunions spécifiques Pôle Restauration / Pôle Education
  - 3 réunions entre le Pôle Education, le Pôle Restauration, le service Entretien des

écoles, le Pôle Ressources Humaines , la Direction générale et le Maire.

- 2 réunions des coordinateurs des coordinateurs ALAE pour préparer l'organisation à mettre en place dans les écoles, sur le temps périscolaire

- En externe :
  - 2 réunions avec les directeurs d'école
  - 2 réunions avec l'inspecteur de l'Education nationale
  - 2 réunions avec les représentants des parents d'élèves

\* Ce dossier fait l'objet d'un second point inscrit au CM de ce jour et sera donc traité plus en détail lors de l'examen de la 2<sup>nd</sup>e délibération.

#### **- La poursuite du dialogue social avec les membres du CHSCT**

Depuis le début du confinement, 10 réunions du CHSCT se sont déroulées, une nouvelle étant prévue le 7 mai. Le dialogue social au sein de la collectivité a notamment permis de travailler de façon fine et collective les modalités de continuité de service tout comme le plan de reprise d'activité.

### **4.3) Les principes généraux**

Il s'agit d'assurer une reprise progressive de l'activité en :

- organisant à nouveau l'accueil du public sur des plages horaires définies ;
- maintenant le télétravail partout là où c'est possible ;
- prenant en compte le fait qu'une partie importante des équipes sera redéployée dans les écoles, dans la perspective de leur ré-ouverture

### **4.4) Organisation proposée dans chacun des pôles (pour la période du 11/05 au 04/06)**

#### **● Pôles techniques :**

- Les équipes ont été mobilisées durant la période de confinement pour gérer les urgences. Une reprise progressive a été réalisée depuis le 16/04, les équipes sont plus présentes sur le terrain (espaces verts, ateliers, sports ...) et l'activité va progressivement s'orienter vers une remise en état des bâtiments et espaces publics.
- Les équipes techniques (logistique, ateliers) seront également mobilisées sur la réouverture des écoles (maintenance de tous les équipements avec contrôle électrique et des extincteurs, installation de distributeurs de savon, aide à l'aménagement des salles de classe, mise en place des barrières, délimitation des espaces de cours, nettoyage des cours de récréation ...).
- Les équipes d'entretien des locaux sont également mobilisées sur les locaux occupés. Une remise en propreté des sites est prévue avant la réintégration totale ou partielle des sites, les agents seront prioritairement déployés sur les sites accueillant du public ou sur les écoles.

#### **● Pôles administratifs :**

- L'ensemble des pôles administratifs restera majoritairement en télétravail à compter du 11/05. Un système de permanence en alternance pour les dossiers nécessitant d'être sur site et pour recevoir public ou agents sur rendez-vous (bureau équipé d'hygiaphone) sera mis en place si nécessaire. Un planning par pôle sera fait afin d'encadrer le volet télétravail.

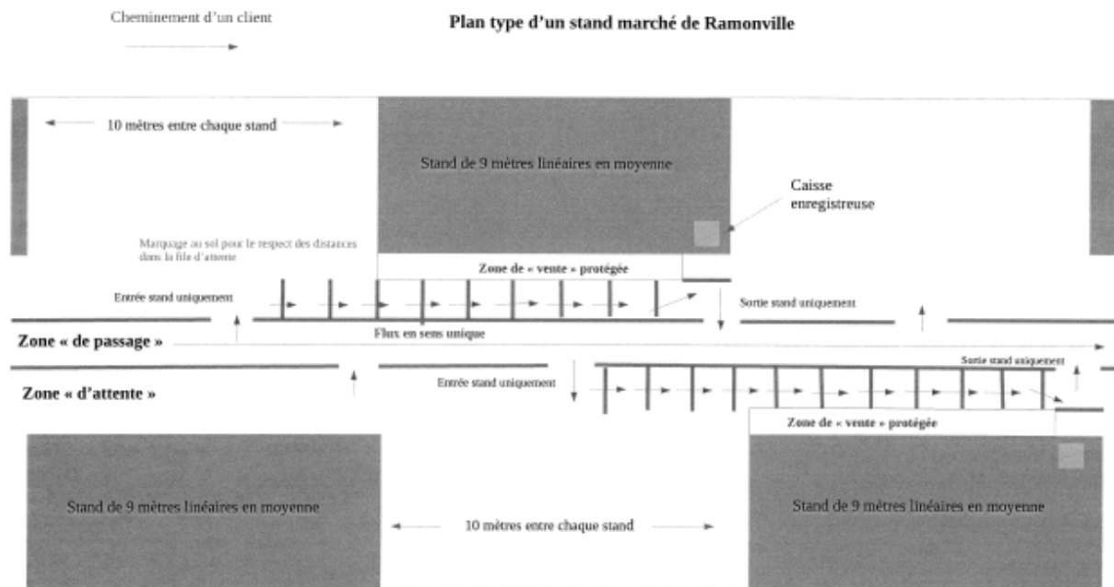
#### **● Pôles en lien avec le public :**

- **Le guichet unique** pourra accueillir le public sur rendez-vous tout au long de la journée. Deux agents auront la charge de cet accueil en alternance. Une partie des dossiers continuera d'être traitée en télétravail.





- **Le pôle aménagement** assurera à nouveau l'accueil des usagers, sur rendez-vous.
- **Les établissements culturels et sportifs** resteront fermés jusqu'à nouvel ordre à l'exception de la médiathèque où un système de drive pour récupérer des ouvrages préalablement réservés ou



sélectionnés par l'équipe devrait être mis en place, à compter du 18 mai.

- **Concernant l'EMEAR**, compte tenu de la continuité pédagogique mise en place par les enseignants depuis le début du confinement (cours en visioconférence, mise à disposition de ressources, etc.), et en l'absence de directrices nationales claires, les cours ne pourront pas reprendre de manière classique d'ici la fin de l'année scolaire.
  - Certains agents des équipements culturels et sportifs pourront également être mobilisés sur les établissements scolaires dans leurs spécialités respectives (enseignement artistique, lecture, sport).
- **Pôles liés au secteur scolaire :**
- La reprise des écoles est programmée pour le 18/05 pour l'ensemble des niveaux. L'ensemble des agents des pôles concernés (Education-jeunesse, restauration et entretien des écoles) seront donc fortement mobilisés à cette date mais également les deux semaines précédentes pour préparer les sites.
- Il est prévu qu'un agent d'entretien soit présent tout au long de la journée sur chaque site scolaire.
- Les effectifs des pôles restauration ou entretien des écoles pourront être renforcés par les agents d'autres pôles (entretien, sports, etc.).
- **Pôle social :**
- **L'accueil du CCAS** restera mutualisé avec celui du guichet unique jusqu'à la fin du mois de mai. A compter du 11 mai, les usagers pourront cependant être accueillis sur place, en mairie, du lundi au vendredi, sur rendez-vous uniquement. Cette organisation permettra de pouvoir respecter pour les agents comme pour le public, les règles de distanciation sociale. A compter

du 11 mai, les permanences téléphoniques en matière de logement reprendront également.

- **Pour le Centre social**, la reprise d'activité se fera en deux temps.

De mi-mai à fin mai, le travail restera principalement effectué à distance pour assurer la préparation des activités du mois de juin, d'un chantier d'été et de la rentrée.

A partir du début du mois de juin, une activité pourra être organisée sur site chaque jour, dans les locaux du centre social, à raison de 10 personnes maximum (adultes et enfants compris) et sur la base d'une inscription préalable. Les sorties envisagées au mois de juillet seront quant à elle reportées.

Enfin, l'espace d'accueil du Centre social sera réaménagé de manière à supprimer temporairement les vêtements ou livres en libre service. En fonction des besoins identifiés, des vêtements pourront être donnés aux personnes les plus vulnérables, à l'instar de ce qui a été fait pour les familles hébergées à l'hôtel (don de vêtements pour les enfants).

- **Pour la Résidence autonomie**, l'équipe de direction et de gestion administrative reprendra ses missions sur site tout en continuant, pour partie à télétravailler. Cette organisation permettra d'assurer un accueil tous les jours, du lundi au vendredi. Une animatrice proposera, tout en respectant les règles sanitaires, de nouveau des activités de lien social (chorale et jeux extérieurs) aux résidents.

Les autres activités assurées par des prestataires extérieurs ne reprendront que début juin, en fonction des directives reçues.

Une réflexion est en cours sur la reprise du service de restauration en salle, à partir de mi-mai. Deux services (17 convives à chaque service) pourraient être organisés de façon à respecter les règles de distanciation sociales.

## **2 PRÉSENTATION ET DÉBAT SANS VOTE : MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÉOUVERTURE DES GROUPES SCOLAIRES À COMPTER DU 11 MAI 2020**

### **1) Dispositions nationales**

- 13 mars : Fermeture des écoles à l'issue de la semaine de cours et au regard des annonces du Président de la République le 12 mars.
- 21 avril : annonces du Ministre de l'Éducation, dans la presse de la réouverture des écoles maternelles en deux phases (11 mai : accueil des GS, CP et CM2 – 25 mai : accueil de toutes les classes).
- 26 avril : publication de la note du Conseil Scientifique sur les modalités de réouverture des écoles.
- 28 avril : discours du Premier ministre sur le plan de déconfinement mentionnant la réouverture des écoles maternelles et élémentaires (sans mention des niveaux).
- 29 avril : publication, par les services de l'Éducation nationale du protocole sanitaire à appliquer des les écoles.

### **2) Le scénario envisagé à Ramonville**

- Une réouverture de toutes les écoles le 18 mai
- Une ré-ouverture anticipée par rapport aux directives nationales avec l'accueil de tous les niveaux
- Un accueil par demi-groupes (15 enfants maximum dans des salles de 50 à 60 m<sup>2</sup>), à raison de 2 jours à 2,5 jours consécutifs chaque semaine, pour favoriser la continuité pédagogique
- Une organisation harmonisée pour toutes les écoles de la commune et des principes communs :

- pas d'entrée des parents dans les écoles ;
- prise en charge des enfants en demi-groupes et par groupes classes identiques tout au long de la journée (même pendant le temps d'ALAE), pour éviter les croisements et brassages ;
- accueil des enfants pendant le temps scolaire par l'enseignant. Si l'enseignant n'est pas présent, pas d'accueil assuré ;
- renforcement du dispositif d'entretien des locaux avec un agent présent en journée continue et un en fin de journée ;
- adaptation des horaires de l'ALAE (8h15 - 17H45) et renforcement du dispositif avec plus d'animateurs présents pour permettre la prise en charge par groupes classes des enfants et l'accueil des parents devant l'école ;
- une communication apposée à l'entrée de chaque école de façon à ce qu'une information claire et les rappels nécessaires soient partagés avec l'ensemble des parents.

### **3) La méthode de travail mise en place sur la commune depuis la mi-avril**

- En interne :
  - 3 réunions spécifiques Pôle Restauration / Pôle Éducation
  - 4 réunions entre le Pôle Éducation, le Pôle Restauration, le service Entretien des écoles, le Pôle Ressources Humaines, la Direction Générale et le Maire.
  - 2 réunions des coordinateurs ALAE pour préparer l'organisation à mettre en place dans les écoles, sur le temps périscolaire
- En externe :
  - 2 réunions (dont 1 à venir) avec les directeurs d'école
  - 3 réunions (dont 1 à venir) avec l'Inspecteur de l'Éducation nationale
  - 2 réunions (dont 1 à venir) avec les représentants des parents d'élèves

### **4) Les autres démarches engagées depuis mi-avril**

- **Nettoyage / Désinfection des locaux**
  - Démarrage des gros entretiens/désinfection dans les écoles maternelles (l'entretien des écoles élémentaires ayant été réalisé mi-mars, après la fermeture des écoles)
  - Nettoyage et désinfection des cuisines satellites des groupes scolaires le 27 avril et le 30 avril
  - Nettoyage et désinfection de la cuisine centrale le 5 mai
  - Démarrage d'un entretien spécifique des cours écoles (fin semaine du 4 mai)
- **Savon, gel et masques**
  - Commande de distributeurs de savons supplémentaires pour les installer dans les écoles
  - Commande de gel hydro-alcoolique pour doter chaque salle des écoles (classes, salles ALAE, entrées, salles communes...). 200 litres commandés.
  - Commande et confection des masques en tissu et de visières pour doter tous les agents intervenants dans les écoles (enseignants compris si besoin), soit près de 230 personnes.
- **Préparation de l'organisation et du fonctionnement de l'ALAE, du service de restauration, des nouvelles modalités d'entretien des locaux et de l'organisation durant le temps scolaire**
  - Recensement de tout le personnel appelé à intervenir dans les écoles
    - Pôle Éducation : ATSEM et animateurs
    - Pôle Restauration : agents de la cuisine centrale, des satellites et de la lingerie

- Service Entretien des écoles : agents d'entretien et agents partagés (entretien-restauration)
- Équipe gymnases-stades / Service Vie sportive / Pôle Entretien des bâtiments : agents pouvant intervenir en renfort sur l'entretien des locaux scolaires
- Pôle Animations culturelles et sportives (piscine et EMEAR) : agents pouvant intervenir pour proposer des animations aux enfants dans les écoles

- Réalisation d'un sondage auprès des parents d'élèves entre le 30 avril et le 3 mai pour connaître les intentions des parents par rapport au retour à l'école des enfants et mieux estimer le nombre d'enfants à accueillir dans chaque école.

Plus de 900 réponses reçues. 580 enfants pourraient revenir à l'école.

Les avis des familles et le nombre d'enfants se répartissent comme suit :

- Sajus : 34 % de réponses positives, soit 96 enfants
- Saint-Exupéry : 55,5 % de réponses positives, soit 157 enfants
- PMF : 46,5 % de réponses positives, soit 126 enfants
- Jaurès : 35,3 % de réponses positives, soit 102 enfants
- A. Davis: 46,9 % des réponses positives, soit 99 enfants

- Elaboration de 3 protocoles (sanitaires et organisationnels pour l'ALAE, le temps scolaire et la restauration)

Ces supports seront destinés à l'ensemble des personnels intervenant dans les écoles et serviront de cadre commun de référence pour tous ces professionnels.

Ces documents, qui feront également l'objet d'une communication auprès des familles, permettront :

- de présenter les dispositions prises par la collectivité en termes sanitaires,
- d'exposer l'organisation de la journée de l'enfant
- de répondre aux questions que peuvent se poser sur les parents sur le fonctionnement de l'école en période de dé-confinement.

Les 3 protocoles sont les suivants :

- ◆ Protocole sur l'organisation de l'ALAE

- Sur le plan sanitaire :

- Equipes dotées de visières ou de masques ;
- Gel hydro-alcoolique disponible dans toutes les salles ;
- Diffusion du protocole sur le port du masques et les gestes barrières ;
- Mise en place d'une organisation de l'accueil et de la prise en charge des enfants par groupe classe, pendant toute la journée, pour éviter les contacts et les croisements.

- Sur l'organisation du temps ALAE :

- **8h15 – 9H00** (voire au-delà en fonction de l'horaire d'accueil des enfants par les enseignants) :
  - ◆ Arrivée des parents devant l'école (pas d'entrée des parents dans les locaux) par un système de cheminement évitant les croisements et respectant les règles de distanciation (aménagement d'un sens de circulation).
  - ◆ Accueil des parents et des enfants assuré devant l'école par 2 animateurs

(L'un conduisant directement l'enfant dans sa classe où 1 autre animateur sera présent). Gestion de l'arrivée des parents permettant d'éviter les croisements.

- ♦ Prise en charge des enfants par 1 animateur directement dans sa classe d'affectation.

- **12 H00– 14H00 :**

- ♦ Prise du repas dans les salles de restauration (50 enfants maximum par service – 1m de distance au moins entre les enfants).

- ♦ Les animateurs prendront le repas à 14H00 pour pouvoir assurer à compter de 12H00 une présence accrue auprès des enfants et assurer le respect des gestes barrière pendant le temps du repas.

- ♦ Temps d'activité dans la cour ou dans la salle de classe.

- ♦ Début de la sieste pour les petits de maternelle (draps changés et désinfectés à chaque fin de cycle, soit tous les 2 ou 2,5 jours).

- **16H30 – 17h45 :**

- ♦ CLAE dans les classes et avec les groupes constitués depuis le matin ;

- ♦ Pour récupérer leurs enfants, les parents se présentent devant l'école, selon les mêmes modalités que le matin.

Le préalable : Inscription des familles à l'ALAE et à l'école (auprès du Pôle Education) à compter du 7 mai.

♦ Protocole sur l'organisation du temps scolaire

• Sur le plan sanitaire :

- Nettoyage et désinfection de tous les locaux effectués entre la mi-mars et début mai.

- Enseignants dotées de visières ou de masques.

- Gel hydro-alcoolique disponible dans toutes les salles de classe + savon dans les classes dotées de lavabos.

- Organisation de l'entretien et de la désinfection des locaux de 8h30 à 17h45 par un agent à deux agents dédiés à l'école (1 agent en journée continue ou 2 se relayant) + entretien assuré par un autre agent en fin de journée.

- Dans les écoles maternelles, ATSEM mobilisées pour pouvoir assurer un entretien des locaux en journée, si besoin et en complément de l'agent présent en journée continue, et de 16H30 à 17H30.

- Mise en place, selon la configuration des lieux, d'un cheminement pour éviter les croisements des enfants mais aussi d'horaires d'accueil différenciés pour l'arrivée le matin et les récréations.

- Aménagement des salles de classes et des cours pour respecter la distanciation des enfants.

- Contenu pédagogique sur le respect des gestes barrières et le fonctionnement de l'école

• Sur l'organisation du temps scolaire :

- **9H00 - 12H00** (ou horaires adaptés définis par l'école) :

- ♦ Arrivée des parents devant l'école (pas d'entrée des parents dans les locaux) par un système de cheminement évitant les croisements et respectant les règles de distanciation (aménagement d'un sens de circulation).

- ♦ Accueil des parents et des enfants assuré devant l'école par un enseignant ( à définir par l'école).

- ♦ Enseignements assurés dans les classes, par groupes de 15 enfants

maximum.

- ♦ Limitation du matériel pédagogique utilisé.

- **14H00 – 16H00 :**

- ♦ Temps d'enseignement.
- ♦ Poursuite du temps de sieste pour les petits de maternelle (draps changés et désinfectés à chaque fin de cycle, soit tous les 2 ou 2,5 jours)
- ♦ Le préalable : Inscription des familles à l'ALAE et à l'école (auprès du Pôle Education) à compter du 7 mai.

♦ Protocole sur l'organisation de la restauration scolaire

• Sur le plan sanitaire :

- Nettoyage et désinfection de tous les locaux (cuisine centrale et cuisine satellites) depuis le 27 avril.
- Equipes dotées de masques.
- Gel hydro-alcoolique disponible dans toutes les salles de restauration.
- Capacité d'accueil réduites par 2 ou par 3, pour respecter les mesures de distanciation (nombre d'enfants limité à 50 maximum par service)
- Désinfection de la salle à l'issue de chaque service (30 à 35 minutes nécessaires), pour nettoyer les tables, les dossiers de chaise, etc.
- Utilisation de vaisselle jetable, conformément aux recommandations sanitaires (bois et carton pour éviter le plastique, conformément au plan de développement durable de la commune).
- Service des enfants assuré par les adultes.
- Adaptation du repas : plat unique, fromage et dessert.

• Sur l'organisation du repas :

- 3 agents présents sur chaque site de restauration.
- 12H00 - 14H00
  - ♦ Organisation des deux services de repas dans les salles de restauration
  - ♦ Proposition d'un plat chaud ou froid unique, accompagné d'un laitage et d'un dessert.
- Durant cette plage horaire, entretien des salles de classes non occupées.
- Le préalable : Inscription des familles à l'ALAE (temps du repas) et à l'école (auprès du Pôle Education) à compter du 7 mai.

## **5) Les démarches à venir**

- **A compter du 7 mai (et jusqu'au 11), démarrage des inscriptions scolaires** pour recenser auprès des familles quels enfants reviendront à l'école à compter du 18 mai et à partir de début juin, et resteront jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **Ces inscriptions permettront aux enseignants de constituer des groupes** et de définir les plannings pour l'accueil des enfants.

## **6) La situation de la restauration scolaire : constat et hypothèses étudiées**

- **La prise en compte des dispositions sanitaires (distanciation physique, gestes barrières...)** durant le temps du repas

- Une diminution par deux voire par trois des capacités d'accueil des enfants afin de respecter la distanciation à table
- Une augmentation du temps de nettoyage des salles à l'issue de chaque service (30 à 35 minutes) avec une obligation de désinfection systématique (tables, dossiers de chaises notamment)

● **La fourniture du repas par les parents :**

- Des repas pris en charge financièrement par les parents et avec un contenu inégal (avec la possibilité néanmoins de continuer à accompagner les parents les plus modestes à l'aide des bons alimentaires)
- Des difficultés dans le contrôle et le respect de la chaîne du froid demandant d'investir dans des équipements supplémentaires (frigos ou camions frigorifique) faisant peser un risque juridique d'engagement de la responsabilité de la collectivité en cas d'intoxication
- Pas de possibilité de faire chauffer les repas sur place

● **La prise de repas dans les classes :**

- La nécessité d'assurer le service dans les classes avec du matériel adapté
- Des classes ne pouvant être libérées à la pause méridienne pour être nettoyées et aérées
- Des enfants appelés à rester toute la journée dans une même salle

● **La solution retenue :**

- L'utilisation des salles de restauration pour le repas de enfants avec 2 services et un maximum de 50 enfants par salle et par service pour respecter la distanciation
- Un plat unique (plat froid : salade composée avec apport protéinique et féculent ou plat chaud, en alternance) + laitage + dessert
- Un service du plat assuré par les adultes et non par les enfants
- De la vaisselle jetable, conformément aux recommandations

## **7) Simulation d'une journée de l'enfant à l'école**

- **8h15 – 9H00** (voir au-delà en fonction de l'horaire d'accueil des enfants par les enseignants) : accueil périscolaire dans les classes.

Arrivée des parents devant l'école, accueil assuré par 2 animateurs (L'un conduisant directement l'enfant dans sa classe où 1 autre animateur sera présent). Gestion de l'arrivée des parents permettant d'éviter les croisements (aménagement d'un sens de circulation)

- **9h00 - 12H00** (ou horaires adaptés par niveaux) : enseignement + récréations (avec créations de secteurs dans la cour pour permettre à plusieurs groupes d'utiliser la cour au même moment). Les temps de récréations seront modifiés de manière à respecter le principe de non brassage entre groupes.

- **12H00 – 14h00** : pause méridienne, repas des enfants (par groupe classe) et temps d'accueil du CLAE, dans la salle de classe et/ou dans la cour

- **14H00 – 16H30** : enseignements + temps de sieste pour les petites et moyennes sections (lits espacés d'un mètre)

- **16H30 – 17h45** : CLAE dans les classes et avec les groupes constitués. Pour récupérer leurs enfants, les parents se présentent devant l'école, selon les mêmes modalités que le matin.



## **8) L'aménagement type d'une école**

Un examen des aménagements extérieurs à prévoir devant chaque école et dans les cours effectué le 5 mai au matin avec le Pôle Education, la Police Municipale et la Logistique.

## **9) Les moyens mobilisés**

### **• Les moyens humains mobilisables**

- Une centaine d'animateurs ;
- 15 ATSEM ;
- 1 agent d'entretien par école en journée continue ou 2 intervenant successivement le matin et l'après-midi ;
- L'équipe de restauration (3 par site) ;
- 3 MNS et 5 enseignants de l'EMEAR susceptibles d'intervenir dans les écoles ;
- Equipe Logistique pour l'installation des barrières devant les écoles + pose rubalise dans les cours et marquages au sol.

### **• Le matériel l'aménagement et le fonctionnement des écoles**

- barrières, rubalise, scotch ;
- Thermomètres, lingettes désinfectantes, poubelles, gel hydro-alcoolique, savon, essuie-tout, gants, etc.
- masques et visières.

Il indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 7 mai 2020 est terminé.  
Il déclare la séance close à dix heures cinquante.